

Zeitschrift: Schweizerische numismatische Rundschau = Revue suisse de numismatique = Rivista svizzera di numismatica
Herausgeber: Schweizerische Numismatische Gesellschaft
Band: 25 (1930)
Heft: 1

Artikel: Notes sur des "balanciers" lyonnais
Autor: Blanchet, Adrien
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-173131>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Notes sur des „balanciers“ lyonnais.

Par **Adrien Blanchet**, Membre de l'Institut de France.

I.

En France, après Paris, c'est certainement Lyon qui a fourni le plus de boîtes de changeur, avec le nom des balanciers qui les ont fabriquées. M. Dieudonné en a indiqué deux conservées au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale, et portant les noms suivants:

André Le Fran(c), rue Tupin à Lion 1651 (poids marqués LF);

Dominique Pascal, Rue des 4 chapeaux à Lion 1747 ¹⁾).

Avant la publication du *Manuel* de M. Dieudonné, j'avais moi-même relevé un certain nombre de marques de boîtes lyonnaises, au hasard des visites dans les musées et dans des ventes publiques ²⁾:

André Le Fran, rue Tupin a Lyon 1651. Musée des Beaux-Arts, à Lyon (Donnée par le Dr Vercoutre).

André le fran, rue Tupin a lion 1661 (date certaine). Poids marqués LF couronnés. Coll. Blanchet. — Autre avec la date de 1665. Musée Calvet, Avignon.

¹⁾ *Manuel des poids monétaires*, 1925, p. 168 et 170, fig. 19 (boîte de D. Pascal).

Il convient de faire remarquer que beaucoup de boîtes lyonnaises paraissent porter le nom d'une rue *Lupin*, qui n'a jamais existé à Lyon, alors que la rue *Tupin* subsiste encore. Il n'y a qu'une question de graphie, sur quoi j'appelle simplement l'attention.

²⁾ Je ne chercherai pas à en donner une description complète, qui exigerait une cinquantaine de pages, sans beaucoup de profit. Ces boîtes ont la forme ordinaire, oblongue, avec les alvéoles, nécessaires pour le placement du trébuchet avec ses deux plateaux et pour les petits poids de grandeurs et épaisseurs différentes.

C'est d'ailleurs un type fort ancien, puisqu'on en connaît un exemple très semblable, du IV^e siècle, trouvé dans la Haute-Egypte.

Pierre Champy rue Chalamont proche La Grenette a Lyon 1670. Poids marqués PC couronnés. Coll. Blanchet. — Autre avec les mêmes inscription et date, mais plus petite; elle ne contenait que 11 poids au lieu de 16. Poids marqués de la même manière. Coll. Blanchet.

Jeanne Perterne, Chalamont proche la Mort qui trompe à Lion, 1673. Musée de Beaune.

Faict à Lion par Pierre Vivien en Rue Tupin a Lempereur Couronné 1674. Poids marqués PV couronnés³⁾. Coll. Blanchet.

Pierre Champ (sic) Rue Chalamont proche La Grenette à Lyont (sic), 1676. Plateaux et poids marqués PC couronnés. Coll. Blanchet.

Jean Pingard, rue Tupin a Lyon 1687. Musée des Beaux-Arts, Lyon.

Nicolas Raybay a Lyon 1700. Plateaux (sur le bord) et poids marqués NR couronnés. Coll. Blanchet.

Jean Pierre Chaudet, rue Tupin a Lion 1677. Dans le Commerce en 1900.

Jacques Blanc rue Tupin a Lion. Plateaux et poids marqués IB couronnés. Dans le Commerce, en 1926. A côté de l'adresse du marchand étaient écrites des sentences latines, datées de 1687 et 1690⁴⁾.

Simeon Balancier petite rue Tupin a Lyon 1801. Les poids ne sont pas poinçonnés de lettres. Coll. Blanchet.

Viennent ensuite quelques boîtes sans date:

*Ioseph * Pascal Rue . d . 4 . Chapaux . a Lyon* (Inscription imprimée au fer). Aucune marque sur les plateaux; poids marqués IP couronnés. Coll. Blanchet.

³⁾ Les plateaux portent en outre un dauphin couronné qui est accosté des initiales P. V.

⁴⁾ Une autre boîte avec la même marque existait au Musée de Melun, plusieurs années avant la dernière guerre. Une autre avec la même marque a passé dans une vente publique à Bruxelles, en 1923.

*Dominique * Pascal rue des 4 Chapaux a Lion* (Inscription imprimée au fer). Aucune marque sur les plateaux; poids marqués DP couronnés. Coll. Blanchet.

Laurens Grosset, rue d. 4 Chapaux à Lyon, a la Plume royalle (Inscription au fer). Musée Arlaten, à Arles. — Autre au Musée des Beaux-Arts, à Lyon (Don de Morin-Pons).

Jean Grosset, rue Tupin a Lion. Poids marqués IG couronnés. Dans le commerce en 1926.

Laurent Gu rue Tupin a Lion. Il y avait probablement une date dont l'encre est effacée, de même que pour la fin du nom propre ⁵⁾. Plateaux marqués LG; sans poids. Coll. Blanchet.

Jean Baptiste la Minette, maître balancier, vend & fabriques toutes sortes de balances, Trébuchets, poids de Mart & autres ouvrages de l'Eton, rue Tupin à l'Enseigne des Trois Peignes, A Lyon. (Adresse imprimée ⁶⁾). Musée Arlaten, à Arles.

Pierre Dassin. La lecture du nom écrit sur une boîte de Lyon n'est pas certaine. Passée dans une vente publique à Bruxelles, en 1923.

Antoine Parent fils, marchand balancier (ou marchand balancier échantilleur), 140 rue Longue, Lyon. Boîtes de la fin du XVIII^e siècle; plusieurs à Lyon ⁷⁾.

⁵⁾ Il semble que le nom ait été différent de celui de Grosset.

⁶⁾ Remarquez les particularités d'orthographe, en particulier pour le mot *laiton*.

⁷⁾ Renseignement fourni par M. J. Tricou, qui me fait connaître en outre que cet industriel avait une étiquette commerciale portant: „fabrique toutes sortes d'ouvrages en balancerie, comme poids, balances, crochets, romaines, aunes, jauges et trébuchets pour peser les espèces d'or et d'argent“. Un Parent, balancier „échantilleur de la Ville, place St-Pierre“, est cité dans l'*Indicateur de Lyon* de 1788. Un François Parent était maître garde de la Communauté des balanciers aux dates du 12 mai 1778 et du 2 mars 1780.

La liste que je viens de publier ci-dessus appelle quelques remarques. Parmi les balanciers énumérés figure un certain Jacques Blanc avec l'adresse de la rue Tupin à Lyon, dont les initiales IB couronnées sont poinçonnées au revers des poids à côté du D couronné, marque bien connue de Lyon. Aucun doute possible par conséquent sur le domicile de ce balancier qui devait travailler à Lyon vers 1685. Or, il existe au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale une boîte qui porte, comme la plupart des boîtes analogues, sur le plat intérieur du couvercle les mots: *Jacques Blanc fait a Geneve*. Les poids de cette boîte assez complète sont poinçonnés des lettres IB et D couronnées⁸⁾. Ces marques sont exactement celles que Jacques Blanc, balancier lyonnais, employait. D'autre part, les crochets, qui servent à fermer la boîte portant *Genève*, sont identiques à ceux de la plupart des boîtes de fabrication lyonnaise. J'en conclus que Jacques Blanc continuait à habiter Lyon et qu'à une période plus avancée de sa vie, il a fabriqué des boîtes, destinées à l'exportation, qui contiennent d'ailleurs des poids pour d'autres espèces que les monnaies françaises. Cette boîte a servi soit à un changeur de Genève (qui n'était pas Jacques Blanc), soit à un simple particulier. Ce personnage aurait inscrit sur le couvercle les indications qui ont permis de proposer la date de 1726, date qui n'est pas nécessairement celle où la boîte a été fabriquée.

Si l'on pensait que Jacques Blanc a pu quitter Lyon et s'installer à Genève, je répondrais que cette hypothèse n'est pas vraisemblable. Il paraît impossible qu'un balancier, travaillant à l'étranger, fût autorisé à envoyer ses produits pour les faire échantillonner à la Monnaie de Lyon, où, comme on le verra plus loin, le contrôle était sévère et réglementé.

⁸⁾ A. Dieudonné, *Une boîte de changeur genevois de 1726* (Extr de la *Rev. Suisse de Num.*, t. XXIII, 1924, p. 422 à 436, fig.).

Par des rapprochements précis, l'auteur croit pouvoir fixer la date de la boîte: „La boîte de Jacques Blanc, changeur de Genève, est datée du mois de juin 1726“.

Une petite difficulté surgit à propos des boîtes portant les noms de Joseph Pascal et ceux de Dominique Pascal. Il semble que l'un ait été le successeur de l'autre, bien que nous ne puissions exclure l'hypothèse de deux frères, exerçant le même métier dans la même rue.

Les deux boîtes de Joseph et de Dominique, dont les inscriptions ont été marquées au fer chaud, paraissent plus anciennes que celle de Dominique dont le *Manuel* de M. Dieudonné fournit la figure. Or, cette dernière porte une inscription à l'encre et la date de 1747. Provisoirement, je propose de placer les produits de Joseph et une partie de ceux de Dominique, entre 1730 et 1746.

II.

M. Jean Tricou, dont on connaît les excellentes études sur les méreaux et jetons du Lyonnais, a bien voulu compiler pour moi des documents conservés dans les archives de la ville de Lyon, et, en particulier, le dossier de la Corporation des Balanciers (Chappe VI, Nos 123 à 127; nouvelle série HH non inventoriée).

C'est d'abord le cahier des statuts et règlements des Maîtres Balanciers de la ville de Lyon, homologués par arrêt de la Cour des Monnaies du 2 juin 1668 (123, N° 1).

Le préambule mentionne les „poids, trébuchets et balances servans à peser l'or et l'argent, sur la fidélité desquels tout le Royaume se repose“.

Le patron de la Communauté était saint Michel, que l'on fêtait le jour de son apparition, le 8 mai, qui était aussi le jour de la réunion de la Communauté à l'Hôtel de la Monnaie de Lyon.

L'article IX prescrivait: „Celui qui voudra être reçu Maître „dudit Métier, ayant parachevé le temps de son apprentissage et servi deux ans en qualité de Compagnon,... sera „tenu de faire son chef d'œuvre en la maison de l'un desdits „Jurés, pour lequel il fera un Trébuchet accompli de ses

„poids pour les espèces d'or et d'argent, le fleau et chasse
„d'assier ou de fer, sans aide de celle d'autrui...“

Article XV. „Que tous trébuchets, balances, pilles et poids,
„seront marqués à la marque du Maître qui les fera, afin de
„demeurer responsable de son ouvrage; laquelle marque sera
„imprimée sur une table de cuivre qui demeurera au greffe
„de cette Monnoye; et outre ce seront lesdits ouvrages ajus-
„tés et étalonnés par lesdits Maîtres Jurés, ou l'un d'eux en
„l'absence de l'autre et marqués du poinçon de Fleur de Lys
„dans l'Hôtel de cette Monnoye....“

Art. XVIII. „Deffenses sont faites à toutes personnes qui
„ne sont de lad. profession de s'y immiscer, ni de fabriquer,
„faire fabriquer, vendre ou débiter aucunes balances, poids
„ni trébuchets, fondre ni forger des Fléaux, couper des ba-
„lances et poids, que ceux marqués de la marque desdits
„balanciers et contremarqués du poinçon de fleur de Lys, à
„peine de confiscation et de deux cens livres d'amande.“

Art. XIX. Permettait aux maîtres d'avoir chez eux des
ouvriers en bois pour faire des boîtes à trébuchets.

Art. XXII. Prescrivait qu'aucun maître (ou veuve) ne
débiterait aucun trébuchet sans que son nom y fût inscrit.

Un arrêt de la Cour des Monnaies de Lyon, daté du
9 août 1730, homologna ces statuts. Un certain Joseph-Emery
Pingard, M^e balancier de Lyon, y est nommé⁹⁾. C'est évidem-
ment un membre de la famille du Pingard dont une boîte est
datée de 1687.

Dans une liasse de procès-verbaux de 1706 pour con-
traventions aux poids et mesures (Cote 126, n^o 13), on trouve
une requête présentée au Consulat, le 17 avril 1706, par Jean
Pingard, M^e balancier et échantilleur de cette ville. On peut
penser que celui-ci est le fabricant de la boîte de 1687.

⁹⁾ Il vivait encore en 1776, car des déclarations de 1772 à 1776,
relatives aux marques des crochets romaines, poids, et mesures, cite un
personnage avec les mêmes prénoms et nom, dit *père* et qualifié d'*échan-*
tilleur juré des poids et mesures de la ville (Cote 126, n^o 12).

Sous la Cote 130 (nos 5bis et 6), on trouve un arrêt de la Cour des Monnoies de Lyon¹⁰⁾ qui fait défenses aux Maîtres-Balanciers, Marchands Merciers, et autres personnes, de vendre et débiter des poids de marc en pile ou autrement; à tous changeurs, Receveurs, Banquiers, Orfèvres et autres qui ont des poids à peser les espèces et matières d'or et d'argent, de s'en servir qu'ils n'ayent été vérifiés et échantillés par les Jurés de l'Art des Maîtres Balanciers, sur ceux qui ont été tirés et étalonnés sur les matrices et poids originaux de la Cour, et ensuite marqués du poinçon de la Jurande, et de celui de Fleur de Lys au millésime 1754, et ordonne l'exécution des Ordonnances, Déclarations, Arrêts et Règlements concernant les poids de marc du 30 janvier 1754¹¹⁾.

Sous la Cote 125 (n° 3) existe une ordonnance Consulaire, très précise, „qui enjoint à tous les Maîtres Balanciers de „cette ville, conformément à l'art. XV de leur règlement, de „marquer d'un poinçon portant les deux lettres initiales de „leurs noms, attendant le millésime, les ouvrages qu'ils fabri- „queront ou raccomoderont et notamment les balances, cro- „chets et romaines, et de les faire contremarker du poin- „çon de Jurande par les Jurés-Gardes de la Communauté“ (2 mars 1780)¹²⁾.

Un autre texte non coté est une ordonnance de la Cour des Monnoies de Lyon, qui „fait défense à tous Balanciers... „d'exposer en vente ni débiter aucune balance, trébuchets,

¹⁰⁾ Imprimé à Lyon, chez Valfray, 1754. Plusieurs des documents conservés aux Archives de la ville de Lyon sont des imprimés; mais ils sont devenus rarissimes et méritent d'être cités à l'égal de textes manuscrits.

¹¹⁾ Les règlements cités sont: les art. 25 et 46 de l'Ordonn. de Blois (Mars 1540), l'art. 11 de l'Ordonn. de Fontainebleau (Mars 1554), l'Ordonnance de Compiègne (août 1567), la Déclaration de Louis XIII (30 mars 1640), les art. 15 à 17 des Règlements des Balanciers de Lyon 2 juin 1668).

¹²⁾ Ce texte ne concerne peut-être que les balances pour les denrées, mais la mention des deux lettres fournit un rapprochement utile.

„poids de marc, crochets, romaines... sans avoir été échantillés, millésimés par les Jurés-Gardes de la Communauté, „et Contremarqués du poinçon à fleur de lys, à la manière „accoutumée“ (4 août 1781). Dans ce document on dénonce comme abus la fabrication et la vente par les Maîtres-Tourneurs de „Balances de bois“, lesquelles ne pouvaient jamais acquérir „un certain degré de justesse“ ¹³⁾.

Des ordonnances de la Cour des Monnoies de Lyon des 21 août 1784, 30 novembre 1786 et 20 décembre 1787, contiennent des prescriptions analogues ¹⁴⁾.

La mention du poinçon à la fleur de lis (qui surmontait la lettre monétaire de Lyon, D) concorde avec ce que les poids monétaires nous apprennent.

¹³⁾ A Lyon, de l'imprimerie du Roi, 1781.

¹⁴⁾ Toutes trois imprimées aussi à Lyon, mais dans des imprimeries différentes.